



Procès-verbal du conseil municipal

jeudi 23 avril 2026 à 19h00

Mairie de Huriel – Salle du conseil



Le conseil municipal d'Huriel s'est réuni le vendredi vingt-mars-deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures, à la mairie d'Huriel, dans la salle du conseil, sous la présidence de monsieur ABRANOWITCH Stéphane, maire, en suite de la convocation en date du seize-mars-deux-mille-vingt-six.

Présents : 22

- Mr ABRANOWITCH Stéphane
- Mr ARGAUD Marc
- Mr BONEMAISON Frédéric
- Mme BOUTET Samantha
- Mr CHABROL Jean-Elie
- Mme DEFFONTIS Sandrine
- Mr DESGRANGES Antoine
- Mme DESMAZIERES Marie-Claude
- Mr DUMONT Serge
- Mr FLEUTIAUX Théo
- Mme GODET Véronique
- Mme JACQUET Nathalie
- Mr LAFLEURIELLE Julien
- Mr LAURENT Serge
- Mr MAGNIERE Mathieu
- Mme MAUME Christelle
- Mme MONPAYS Céline
- Mr PENAUD Jean-Pierre
- Mme PUC Fabienne
- Mme SUREAU Delphine
- Mr VALLOCCHIA Piero
- Mme VINCENT Valérie

Pouvoirs : 1

- Mme NAQUET Corinne pour Mr LAFLEURIELLE Julien

Mme Delphine SUREAU est désignée secrétaire de séance et en accepte les fonctions (article L.2121-15 du CGCT).

A 19h00, monsieur le maire sortant s'assure des présences. Le conseil municipal est complet. La séance est ouverte et il est rappelé l'ordre du jour

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent (20 mars 2026)	4
Finances – Budget 2026	4
Analyse financière de la commune	4
1 - Coefficient d'autofinancement courant	4
2 - Ratio de rigidité des charges structurelles	4
3 - Ratio d'endettement	5
4 - Le ratio de désendettement	5
La fiscalité de la commune	5
La capacité d'investissement de la collectivité	5
Etape 1 – Regarder 2025	6
Compte financier unique	6
Affectation des résultats	10
Etape 2 – Décider le budget 2026	11
Le budget annexe : Centre communal d'Action Sociale	11
Le budget annexe : Nouveau Quartier	12
Le budget annexe : Assainissement	13
Le budget principal : Commune	14
Autorisation DDFiP à utiliser le compte 1068	17
Programmes d'investissement	18
Gendarmerie	18
Rénovation énergétique des écoles	18
Toiture de l'église Notre-Dame	19
Fouilles archéologiques (habitat partagé)	19
Remplacement d'un tracteur	19
Composition de la commission de contrôle des listes électorales	20
Dérogations concernant les rythmes scolaires	20
Questions diverses	21
Agenda	21

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent (20 mars 2026)

Ce procès-verbal était consultable en ligne via l'environnement numérique dédié au conseil municipal auquel ont dorénavant accès l'ensemble des élus. Il a également été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux simultanément à la convocation.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité (DEL26042300)

Finances – Budget 2026

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le vote du budget est la séance la plus importante chaque année.

Pour voter un budget, il est nécessaire de regarder comment a été réalisé le budget de l'année précédente. Le vote comprend deux étapes distinctes :

- Etape 1 : regarder 2025 et le respect du budget voté en 2025.
- Etape 2 : Se prononcer pour 2026.

Le vote du budget est une décision qui engage l'avenir de la commune.

Analyse financière de la commune

Le 10 avril 2026, la Direction Départementale des Finances Publiques a adressé son analyse financière à la commune.

Cette analyse financière mesure 4 ratios qui permettent de synthétiser la situation de la collectivité :

- Le coefficient d'autofinancement courant (CAC),
- Le ratio de rigidité des charges structurelles (RIGID),
- Le ratio d'endettement (END),
- Le ratio de désendettement.

1 - Coefficient d'autofinancement courant

Il mesure l'aptitude d'une collectivité à financer ses investissements après avoir couvert le remboursement de sa dette en capital.

- 2023 : 0,96
- 2024 : 0,88
- 2025 : 0.87



La commune dispose d'une capacité d'autofinancement nette positive.

L'autofinancement est possible à 139 euros par habitant (117 € pour strate équivalente).

2 - Ratio de rigidité des charges structurelles

Mesure le poids difficilement compressible de certaines dépenses de fonctionnement (charges de personnel, intérêts financiers, contingents et participations obligatoires), est très correct.

- 2024 : 0,47
- 2025 : 0,46



Le seuil est considéré comme critique à 0,55.

Ce ratio ne prend pas en compte les recettes de la Caisse d'Allocation Familiale qui contribuent au financement du périscolaire.

3 - Ratio d'endettement

Il mesure le volume de l'encours rapporté aux produits de fonctionnement réels.

- 2024 : 0,50
- 2025 : 0,43

En 2025, l'endettement de la commune est de 470 € par habitants (856 € pour une strate équivalente).

4 - Le ratio de désendettement

Il indique le nombre d'années que la commune mettrait à se désendetter en y consacrant l'essentiel de son autofinancement brut. Le seuil critique est de 10 années.

- 2025 : 2,29 années

La fiscalité de la commune



Foncier bâti	40,81%	36,88%
Foncier non bâti	39,26%	49,42%
Taxe d'habitation	21,18%	16,62%

La commune de Huriel n'a pas beaucoup de marge de manœuvre sur la fiscalité hormis sur le taux de foncier non bâti.

La capacité d'investissement de la collectivité

La capacité d'autofinancement brute de la commune s'est accrue.

- 2024 : 494 343 €
- 2025 : 535 021 €

Le fonds de roulement : il correspond en comptabilité budgétaire à la somme des excédents que la commune a dégagé au cours du temps. Il représente la marge de sécurité financière. En 2025, il est de 1 020 796 € (il doit être au moins équivalent à 3 mois de charges de fonctionnement réelles, soit 576 054 €).

Au regard de la situation financière au 31 décembre 2025, la commune dispose d'une capacité à investir maximale (hors subventions/FCTVA...) d'un montant de 2 409 450 € réparti comme suit :

- Prélèvement sur le fonds de roulement (FDR) : 452 634 €
- CAF nette des remboursements de dettes N-1 : 345 247 €
- Capacité d'emprunt maximale : 1 611 569 €

La commune d'Huriel a donc une situation financière au 31 décembre 2025 convenable qui lui permet d'envisager quelques investissements pour l'avenir.

Son autofinancement passera forcément par une maîtrise des dépenses de fonctionnement car elle se retrouve limitée au niveau des recettes de fonctionnement et notamment par les taux de fiscalité déjà élevés.

Etape 1 – Regarder 2025

Compte financier unique

Le compte financier unique remplace en un seul document les comptes administratifs et les comptes de gestion.

Le compte financier unique retrace l'ensemble de la comptabilité de l'exercice précédent (2025).

La commune dispose de 4 budgets :

- Le budget de la commune, également nommé budget principal
- 3 budgets annexes :
 - Assainissement
 - Nouveau quartier (pour les travaux de lotissement de la zone médicale)
 - Centre communal d'action sociale (CCAS).

Compte financier unique : Nouveau Quartier

Ce budget est budget technique et complexe. Il a été imposé par la DDFIP pour prendre en considération la notion de lotissement pour la zone médicale. Il cessera d'exister à la vente des deux terrains restants.

NOUVEAU QUARTIER HURIEL - NOUVEAU QUARTIER HURIEL - CFU - 2025	
I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	26 295,54	17 172,20	43 467,74
	Recettes réalisées (1)	B	26 295,48	9 936,20	36 231,68
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	18 281,90	28 417,04	46 698,94
	Dépenses réalisées (1)	E	11 045,90	28 416,98	39 462,88
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	15 249,58	-18 480,78	-3 231,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	49 625,16	11 244,84	60 870,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	64 874,74	-7 235,94	57 638,80
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	64 874,74	-7 235,94	57 638,80

81800 - NOUVEAU QUARTIER - HURIEL

Exercice 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOUVEAU QUARTIER - HURIEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	49 625,16	0,00	15 249,58	0,00	64 874,74
Fonctionnement	11 244,84	0,00	-18 480,78	0,00	-7 235,94
Sous-Total	60 870,00	0,00	-3 231,20	0,00	57 638,80
TOTAL II	60 870,00	0,00	-3 231,20	0,00	57 638,80
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	60 870,00	0,00	-3 231,20	0,00	57 638,80

Il peut être résumé ainsi :

Dépenses			Recettes	
INVESTISSEMENT	Prévu	18 281,90 €	Prévu	75 920,70 €
	Réalisé	11 045,90 €	Réalisé	75 920,64 €
	Reste à réaliser	0,00 €	Reste à réaliser	0,00 €
FONCTIONNEMENT	Prévu	28 417,04 €	Prévu	28 417,04 €
	Réalisé	21 181,04 €	Réalisé	21 181,04 €
	Reste à réaliser	0,00 €	Reste à réaliser	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement	64 874,74 €
Fonctionnement	- 7 235,94 €
Résultat global	57 638,80 €

Après en avoir délibéré, le compte financier unique 2025 du budget annexe « Nouveau Quartier » est approuvé à l'unanimité, monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote (DEL26042301).

Compte financier unique : Assainissement

ASSAINISSEMENT HURIEL - ASSAINISSEMENT HURIEL - - 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	208 395,18	284 011,59	492 406,77	
	Recettes réalisées (1)	B	132 974,96	200 764,39	333 739,35	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	180 110,01	300 704,23	480 814,24	
	Dépenses réalisées (1)	E	90 711,96	201 957,61	292 669,57	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	42 263,00	-1 193,22	41 069,78	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-28 285,17	16 692,64	-11 592,53	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	13 977,83	15 499,42	29 477,25	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	13 977,83	15 499,42	29 477,25	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

81900 - SERVICE PUBLIC ASSAINISST HURIEL

Exercice 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Résultat de clôture de l'exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SERVICE PUBLIC ASSAINISST HURIEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	-28 285,17	0,00	42 263,00	0,00	13 977,83	
Fonctionnement	44 977,81	28 285,17	-1 193,22	0,00	15 499,42	
Sous-Total	16 692,64	28 285,17	41 069,78	0,00	29 477,25	
TOTAL III	16 692,64	28 285,17	41 069,78	0,00	29 477,25	
TOTAL I + II + III	16 692,64	28 285,17	41 069,78	0,00	29 477,25	

Il peut être résumé ainsi :

Dépenses			Recettes	
INVESTISSEMENT	Prévu	208 395,18 €	Prévu	208 395,18 €
	Réalisé	118 997,13 €	Réalisé	132 974,96 €
	Reste à réaliser	0,00 €	Reste à réaliser	0,00 €
FONCTIONNEMENT	Prévu	300 704,23 €	Prévu	300 704,23 €
	Réalisé	201 957,61 €	Réalisé	217 457,03 €
	Reste à réaliser	0,00 €	Reste à réaliser	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement	13 977,83 €
Fonctionnement	15 499,42 €
Résultat global	29 477,25 €

Après en avoir délibéré, le compte financier unique 2025 du budget annexe « Assainissement » est approuvé à l'unanimité, monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote (DEL26042302).

Compte financier unique : Commune (budget principal)

COMMUNE HURIEL - Principal - CFU - 2025	
I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 343 871,53	2 971 502,30	6 315 373,83
	Recettes réalisées (1)	B	1 199 906,66	3 041 370,45	4 241 277,11
	Restes à réaliser	C	1 201 893,29	0,00	1 201 893,29
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 546 140,85	3 628 917,89	7 175 058,74
	Dépenses réalisées (1)	E	1 575 091,54	2 506 784,27	4 081 875,81
	Restes à réaliser	F	1 770 772,08	0,00	1 770 772,08
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-375 184,88	534 586,18	159 401,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	202 269,32	657 415,59	859 684,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-172 915,56	1 192 001,77	1 019 086,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-568 878,79	0,00	-568 878,79
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-741 794,35	1 192 001,77	450 207,42

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

80000 - COMMUNE D HURIEL -

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	202 269,32	0,00	-375 184,88	0,00	-172 915,56
Fonctionnement	827 209,30	169 793,71	534 586,18	0,00	1 192 001,77
TOTAL I	1 029 478,62	169 793,71	159 401,30	0,00	1 019 086,21
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81800-NOUVEAU QUARTIER - HURIEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	49 625,16	0,00	15 249,58	0,00	64 874,74
Fonctionnement	11 244,84	0,00	-18 480,78	0,00	-7 235,94
Sous-Total	60 870,00	0,00	-3 231,20	0,00	57 638,80
TOTAL II	60 870,00	0,00	-3 231,20	0,00	57 638,80
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81900-SERVICE PUBLIC ASSAINISST HURIEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-28 285,17	0,00	42 263,00	0,00	13 977,83
Fonctionnement	44 977,81	28 285,17	-1 193,22	0,00	15 499,42
Sous-Total	16 692,64	28 285,17	41 069,78	0,00	29 477,25
TOTAL III	16 692,64	28 285,17	41 069,78	0,00	29 477,25
TOTAL I + II + III	1 107 041,26	198 078,88	197 239,88	0,00	1 106 202,26

Il peut être résumé ainsi :

Dépenses			Recettes	
INVESTISSEMENT	Prévu	3 546 140,85 €	Prévu	3 546 140,85 €
	Réalisé	1 575 091,54 €	Réalisé	1 402 175,98 €
	Reste à réaliser	1 770 772,08 €	Reste à réaliser	1 201 893,29 €
FONCTIONNEMENT	Prévu	3 628 917,89 €	Prévu	3 628 917,89 €
	Réalisé	2 506 784,27 €	Réalisé	3 698 786,04 €
	Reste à réaliser	0,00 €	Reste à réaliser	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement	-172 915,56 €
Fonctionnement	1 192 001,77 €
Résultat global	1 019 086,21 €

Après en avoir délibéré, le compte financier unique 2025 du budget principal « Commune » est approuvé à l'unanimité, monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote (DEL26042302).

Affectation des résultats

L'affectation des résultats, c'est la décision du conseil municipal sur ce qu'on fait des excédents (ou déficits) constatés à la clôture de l'exercice précédent.

En pratique, ça sert à :

- Alimenter la capacité d'autofinancement : l'excédent de fonctionnement peut être "affecté en réserves" et basculé en section d'investissement pour financer des travaux sans recourir à l'emprunt.
- Équilibrer le budget : les excédents reportés permettent d'équilibrer formellement les deux sections (fonctionnement et investissement) du nouveau budget.
- Respecter la règle d'or : une commune ne peut pas voter un budget en déséquilibre ; l'affectation des résultats est souvent indispensable pour atteindre cet équilibre réglementaire.
- Rembourser la dette : une partie peut couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Affectation des résultats : Nouveau quartier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget annexe « Nouveau Quartier » comme suit (DEL26042304) :

FONCTIONNEMENT	
Déficit	18 480,78 €
Excédent reporté	11 244,84 €
Déficit cumulé	7 235,94 €

Résultat d'exploitation - Déficit	7 235,94 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	7 235,94 €

INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement	64 874,74 €
Déficit de restes à réaliser	0,00 €
Excédent de financement	64 874,74 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	64 874,74 €

Affectation des résultats : Assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget annexe « Assainissement » comme suit (DEL26042305) :

FONCTIONNEMENT	
Déficit	1 193,22 €
Excédent reporté	16 692,64 €
Excédent cumulé	15 499,42 €

INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement	13 977,83 €
Déficit de restes à réaliser	0,00 €
Excédent de financement	13 977,83 €

Résultat d'exploitation - Excédent	15 499,42 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	15 499,42 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	13 977,83 €

Affectation des résultats : Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget principal « Commune » comme suit (DEL26042306) :

FONCTIONNEMENT	
Excédent	534 586,18 €
Excédent reporté	657 415,59 €
Excédent cumulé	1 192 001,77 €

INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement	172 915,56 €
Déficit de restes à réaliser	568 878,79 €
Excédent de financement	741 794,35 €

Résultat d'exploitation - Excédent	1 192 001,77 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	741 794,35 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	450 207,42 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	172 915,56 €

Etape 2 – Décider le budget 2026

Le budget annexe : Centre communal d'Action Sociale

Le budget annexe « Centre Communal d'Action Sociale » se résume comme suit. Il fait apparaître le besoin d'une subvention de fonctionnement provenant du budget principal pour un montant de 20 000,00 €.

- CCAS HURIEL - 2026

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Estimé	Solde
011	Charges à caractère général		19 343,57	-19 343,57
618	Divers		1 700,00	-1 700,00
	Contribution RGPD 2026		200,00	
	Delta revie 03 téléassistance 2026		1 500,00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00		0,00
623	Publicité, publications, relations publiques		17 538,57	
	Table en fetes location vaisselle		912,64	
	Colis + repas des Anciens		15 925,93	
	Cartes cadeaux		700,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	105,00	-105,00
	Cotisation Abonnement UNCCASF		105,00	
6288	Autres	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		240,00	-240,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	240,00	-240,00
	Urssaf		240,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 560,00	-6 560,00
65133	Secours d'urgence		400,00	-400,00
65134	Aides	0,00	4 600,00	-4 600,00
	Aide permis de conduire 300x10		3 000,00	
	Bon Alimentaire		1 100,00	
	Noel RSA		500,00	
65748	Autres personnes de droit privé		1 560,00	-1 560,00
	Subventions		900,00	
	Carte cadeaux resto du cœur 2025		660,00	
		0,00	26 143,57	-26 143,57

RECETTE

757361	Participation commune			20 000,00
2	Excédent de fonctionnement			6 143,57
				26 143,57

Le budget annexe : Nouveau Quartier

Le budget annexe « Nouveau Quartier » est un budget technique qui a été mis en place pour prendre en compte les travaux de viabilisation et la vente des terrains de la zone médicale. Actuellement deux terrains restent à vendre. Les autres terrains ont permis l'implantation de la maison médicale, de la pharmacie, de l'ambulancier et des vétérinaires.

Ce budget a été élaboré en relation étroite avec la Direction Départementale des Finances Publiques de de l'Allier. Il ne nécessite pas de subvention en provenance du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget annexe « nouveau Quartier » (DEL26042307)

2026

PROPOSITION DE BUDGET (voté au niveau de chapitre; montants HT)

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
article	Chap	intitulé	PREVISIONS	observations	article	Chap	intitulé	PREVISIONS
002	002	résultat fonctionnement reporté	7 235,94	déficit	002	002	résultat fonctionnement reporté	
6015	011	Terrains à aménager		acquisition du terrain	7016	70	vente terrains aménagés	8 169,94
6045	011	Achat d'études		Architecte, DDE, Géomètre				
605	011	travaux		voirie, VRD,				
608	011	frs accessoires		Divers frais stockables	7xxx		autres recettes	
6xxx	011	Autres dépenses stockables						
6xxx	011	Autres dépenses non stockables		intérêts moratoires per ex	7573621	75	Subvention commune	
					7574	75	Subvention commune	-
65822	65	Reversement de l'excédent		Reversement au budget principal	75822	75	Prise en charge du déficit	
65888	65	Autres charges diverses	5,00	Arondis de TVA	75888	75	Autres produits divers	5,00
66111	66	intérêts emprunt	934,00					
608	043	frais accessoires		transfert intérêt emprunt				
608	043	frais accessoires	-	transfert des autres dépenses stockables	796	043	transfert charges	
71355	042	Variation du stock	38 869,00	Annulation stock initial	71355	042	variation terrains aménagés	38 869,00
71355	042	Variation du stock	-	Transfert des équipements communs au BP				
		TOTAL	47 043,94				TOTAL	47 043,94
EQUILIBRE								

INVESTISSEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
article	Chap	intitulé	PREVISIONS	observations	article	Chap	intitulé	PREVISIONS
001	001	résultat investissement reporté		déficit	001		résultat investissement reporté	64 874,74
1841	16	emprunt	64 874,74	remboursement capital	1841	16	emprunt	
188748	16	avance commune		Remboursement à la commune	188748	16	avance commune	
3555	040	Stock final - terrains	38 869,00	Intégration du stock final	3555	040	reprise stock initial-terrains	38 869,00
		TOTAL	103 743,74				TOTAL	103 743,74
EQUILIBRE								

Écritures de stocks

				Prix de revient :			
Annulation Stock Initial				Prix de vente des terrains vendus			
un titre au compte 3555 pour :	38 869,00			Coût total de l'opération d'aménagement	0,00 €		20,00 €
un mandat au compte 71355 pour :	38 869,00			Superficie totale du terrain	0 m²		0,00 €
				Prix de revient au m²	0,00 €		0,00 €
Transfert de charges financières et diverses				Superficie restant en stock après vente	1 510 m²		0,00 €
un titre au compte 796 pour :	0,00						
un mandat au compte 608 pour	0,00			Superficie des parcelles vendues	-1 510 m²		0,00 €

Le budget annexe : Assainissement

Taxe d'assainissement

Les recettes du budget « Assainissement » proviennent essentiellement de la taxe d'assainissement.

Le taux actuel de cette taxe est de 2,75 euros par mètre cube d'eau consommée.

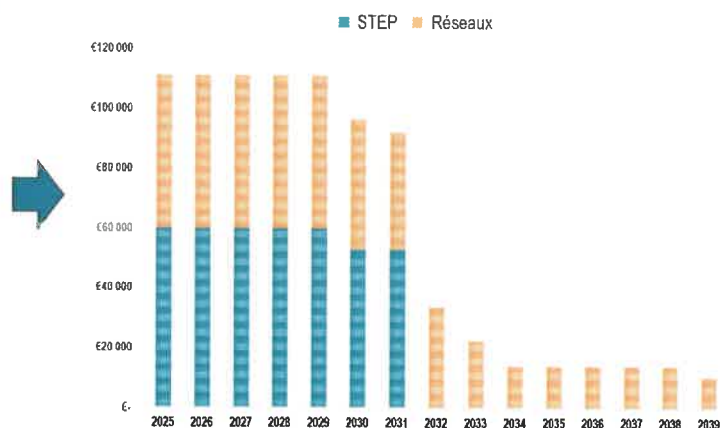
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la taxe d'assainissement au même taux, soit 2,75 euros par mètre cube d'eau consommé.

Emprunts en cours

Il est présenté un tableau qui permet de comprendre l'impact des emprunts sur le budget assainissement.

ECHEANCIER DES EMPRUNTS

	STEP	RESEAUX	TOTAL
2025	59 727,80 €	51 379,73 €	111 107,53 €
2026	59 727,80 €	51 379,73 €	111 107,53 €
2027	59 727,80 €	51 379,73 €	111 107,53 €
2028	59 727,80 €	51 379,73 €	111 107,53 €
2029	59 727,80 €	51 311,25 €	111 039,05 €
2030	52 775,27 €	43 567,62 €	96 342,89 €
2031	52 775,27 €	39 241,81 €	92 017,08 €
2032		33 525,90 €	33 525,90 €
2033		22 479,96 €	22 479,96 €
2034		13 985,48 €	13 985,48 €
2035		13 985,48 €	13 985,48 €
2036		13 985,48 €	13 985,48 €
2037		13 985,48 €	13 985,48 €
2038		13 985,48 €	13 985,48 €
2039		10 488,99 €	10 488,99 €



Vote du budget primitif « Assainissement »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote les propositions nouvelles (DEL26042309) :

- INVESTISSEMENT
 - Dépenses 300 277,54 € dont 0,00 € de restes à réaliser
 - Recettes 300 277,54 € dont 0,00 € de restes à réaliser
- FONCTIONNEMENT
 - Dépenses 183 686,95 € dont 0,00 € de restes à réaliser
 - Recettes 183 686,95 € dont 0,00 € de restes à réaliser

Le budget principal : Commune

Dépenses associées aux autres budgets

La présentation des budgets annexes permet d'identifier les dépenses nécessaires associées à ces budgets qui se résument ainsi :

- Compte 657363 CCAS 20 000 €
- Compte 65738 Assainissement 60 000 €
- Compte 65738 Nouveau Quartier 0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au CCAS de Huriel (DEL26042311).

Subventions aux associations

La commission « communication & associations » propose que les associations suivantes bénéficient d'une subvention au titre du budget 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes (DEL26042312).

- Compte 65748 – Subventions de fonctionnement aux associations
 - AMICALE DES CHASSEURS 600,00 €
 - AMICALE DES POMPIERS 800,00 €
 - AMICALE LAIQUE D HURIEL ASSOCIATION 1 000,00 €
 - BLABLA SPORT 500,00 €

- PG-CATM	900,00 €
- CLUB DE PATCHWORK HURIELOIS	300,00 €
- COMITE DES OEUVRES SOCIALES	600,00 €
- ENFANTS DE LA TOQUE	1 800,00 €
- HURIEL AU FIL DES SIECLES	500,00 €
- JEUNES SAPEURS POMPIERS	300,00 €
- LES MANDARINS	1 000,00 €
- LES TOQUES D'ART	900,00 €
- MAM LES PETITS TOQUES	1 500,00 €
- RETRAITE SPORTIVE EN PAYS D'HURIEL	1 000,00 €
- TENNIS VALLON HURIEL CHAZEMAIS	1 000,00 €
- TOUR NOIRE	800,00 €
- TRIOFESTIF	1 500,00 €
- UNION SPORTIVE DE LA TOQUE	3 000,00 €
- LE TRIAL 2 LUCIE	150,00 €
- ARC CLUB DE LA TOQUE	150,00 €
- COOPERATIVE COLLEGE	1 000,00 €
- COOPERATIVE ECOLE ANTOINE PIZON	1 000,00 €
- COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	1 000,00 €
- DDEN	100,00 €
■ Compte 65748 – Subventions exceptionnelles	
- TRIOFESTIF (festival)	6 500,00 €
- COSF (séjour ski collège)	1 620,00 €
- USTH	1 500,00 €
- MAM LES PETITS TOQUES	500,00 €
- LES TOQUES HURIELOIS ➡ POMPIERS	400,00 €
- LES FOULEES DES MAITRES SONNEURS	1 000,00 €
■ Compte 6281 – Frais d'adhésion, de cotisation ou d'inscription ouvrant droit à un service en contre partie	
- L'ALLIER A LIVRE OUVERT	355,04 €
- ASSOCIATION DES MUSEES BOURBON	100,00 €
- LA ROUTE DES EGLISES PEINTES DU BOURBONNAIS	100,00 €
- RJFM	1 031,00 €
- RMB	1 200,00 €
- SPA	3 749,28 €
- UDAAR	979,00 €

Taux de fiscalité de la commune

Monsieur le maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 comportant les bases prévisionnelles de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide (DEL26042313) que les taux de référence 2026 restent inchangés :

- TFB (taxe foncière bâtie) : 40,81%

- TFNB (taxe foncière non bâtie) : 39,26%
- TH (taxe d'habitation) : 21,18%

Tableau des effectifs

Monsieur le maire présente à l'assemblée le tableau des emplois et des effectifs au 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs et des emplois au 1er janvier 2026 (DEL26042314).

Vote du budget primitif de la commune

Monsieur le maire présente ensuite la proposition de budget 2026.

Le budget de fonctionnement se résume ainsi :

Dépenses de fonctionnement		Montant	Recettes de fonctionnement		Montant
011	Charges à caractère général	805 800 00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	450 207 42 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 424 411,38 €	013	Atténuations de charges	37 386 77 €
014	Atténuations de produits	108 000 00 €	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	158 420 45 €
65	Autres charges de gestion courante	402 096 42 €	73	Impôts et taxes	1 467 667 95 €
66	Charges financières	32 494 76 €	74	Dotations, subventions et participations	1 069 476 93 €
67	Charges spécifiques	1 000 00 €	75	Autres produits de gestion courante	150 356 67 €
68	Dotations aux amortissements	417 00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €			
023	Virement à la section d'investissement	550 496,83 €	77	Produits exceptionnels	200 00 €
TOTAL		3 333 716,19 €	TOTAL		3 333 716,19 €

Le budget d'investissement se résume tel que suivant :

Dépenses d'investissement	4 079 846,97 €	Recettes d'investissement	4 079 846,97 €
001 Déficit 2025	172 915,56	001 Excédent d'investissement 2025 reporté	
16 Remboursement capital	171 133,85 €	021 Virement à la section d'investissement (D023)	559 496,63 €
040		1068 - Virement au déficit d'investissement	741 794,35 €
		Opérations d'ordre de transfert entre sections (D042)	- €
Restes à réaliser	1 770 772,08 €	Restes à réaliser	1 201 893,29 €
540 - Révision PLU	1 986,07 €	574 - Restaurant	29 269,00 €
570 - Grosses réparations	8 107,23 €	579 - Boulangerie	28 800,00 €
574 - Restaurant	20 000,00 €	580 - Restauration Eglise	144 314,67 €
580 - Restauration Eglise	160 776,23 €	583 - Salle activité habitat partagé	285 639,96 €
581 - Mise aux normes gendarmerie	57 552,06 €	588 - Etude de faisabilité Place du Champ de Foire	2 300,16 €
583 - Salle activité habitat partagé	427 620,04 €	589 - Etude cheminements doux	2 534,62 €
586 - Adressage	24 558,89 €	590 - Rénovation énergétique des écoles	694 034,88 €
588 - Etude de faisabilité Place du Champ de Foire	5 520,00 €	593 - Renovation de la salle des fêtes	15 000,00 €
589 - Etude cheminements doux	6 308,00 €		
590 - Rénovation énergétique des écoles	883 340,35 €		
591 - Cimetière	394,44 €		
593 - Rénovation salle des fêtes	34 600,00 €		
594 - Acquisition matériels 2025	13 749,84 €		
595 - Travaux bâtiments 2025	84 510,99 €		
596 - Signalétique de sécurité	26 747,94 €		
597 - Terrains	15 000,00 €		
Dépenses Nouvelles	1 965 025,48 €	Recettes Nouvelles	1 576 662,70 €
Travaux de voirie 2026 - La Croze	20 000,00 €	FCT VA	125 000,00 €
Travaux de voirie 2026	80 000,00 €	Revente tracteur	30 000,00 €
Tracteur / balayeuse	110 000,00 €	583 - FNAP	98 250,00 €
583 - Fouilles préventives	131 000,00 €	600 - Décors peints (étude)	9 775,00 €
580 - Restauration toiture Eglise Notre-Dame	259 611,89 €	580 - Eglise-Financement DRAC	238 000,00 €
599 - Aménagement MAM	115 000,00 €	599 - Aménagement MAM	24 000,00 €
600 - Décors peints (étude)	20 000,00 €	581-Gendarmerie	441 761,00 €
581 - Gendarmerie	742 447,94 €	581-Gendarmerie MOE	12 000,00 €
590 - Rénovation énergétique des écoles	116 659,65 €	581-Gendarmerie emprunt	400 000,00 €
		Caméras	6 000,00 €
Acquisition de matériels	40 000,00 €	Anomalie remontée Hélios	36 876,70 €
Travaux bâtiments	34 226,30 €	Réintégration frais d'étude = FCT VA 2027	150 000,00 €
Caméras	15 000,00 €	Subvention solidarité du département (tracteur)	5 000,00 €
Cimetière	20 000,00 €		
Gymnase - Acoustique	41 000,00 €		
Gymnase - Réfection éclairage	8 000,00 €		
Eclairage stade			
RBST Subvention avenue de la gare	25 203,00 €		
DAE gymnase			
Anomalie remontée Hélios	36 876,70 €		
Réintégration frais d'étude = FCT VA 2027	150 000,00 €		

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif « Commune » de l'exercice 2026 (DEL26042315) :

- INVESTISSEMENT
 - Dépenses 2 309 074,89 € + 1 770 772,08 € de restes à réaliser
 - Recettes 2 877 953,68 € + 1 201 893,29 € de restes à réaliser
- FONCTIONNEMENT
 - Dépenses 3 333 716,19 € dont 0,00 € de restes à réaliser
 - Recettes 3 333 716,19 € dont 0,00 € de restes à réaliser

Autorisation DDFiP à utiliser le compte 1068

La DDFiP sollicite l'autorisation de pouvoir effectuer des opérations d'écriture afin de résoudre certaines anomalies identifiées lors de la remontée des informations dans l'application Hélios.

Le compte 1068 est un compte de comptes de liaison dans la comptabilité publique française, plus précisément un compte de régularisation ou compte transitoire. Il est utilisé pour enregistrer temporairement des opérations en attente de régularisation, notamment pour :

- Corriger des anomalies (erreur d'imputation, double comptabilisation, etc.) dans les applications comptables comme Helios.
- Faciliter la traçabilité des écritures de régularisation avant leur affectation définitive.
- Permettre des ajustements entre exercices ou entre budgets, en attendant une solution définitive.

Il s'agit donc d'un outil comptable exceptionnel et temporaire, strictement encadré, pour éviter de bloquer la gestion courante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise la Direction Départementale des Finances Publiques, par le service de gestion comptable de Montluçon, à utiliser le compte 1068 pour les écritures nécessaires au traitement des anomalies de l'application Helios, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur (DEL260742310).

Programmes d'investissement

Monsieur le maire présente ensuite un point de situation sur les différents programmes d'investissement.

Gendarmerie

Les travaux commenceront le 4 mai prochain.



Rénovation énergétique des écoles

Les travaux de rénovation énergétique de l'école se poursuivent. Actuellement, ce sont les groupes de ventilation mécanique contrôlée qui sont en cours d'installation. La salle bleue et la bibliothèque sont les deux premières salles bénéficiant de ces travaux. La mise en service ne se fera qu'en septembre

car une alimentation électrique spécifique sera réalisée quand tous les groupes de VMVC seront posés.



Toiture de l'église Notre-Dame

La consultation des entreprises concernant les travaux de restauration de la toiture de la nef de l'église Notre-Dame est achevée. 9 entreprises ont répondu. L'analyse des réponses est en cours.

Fouilles archéologiques (habitat partagé)

Les fouilles archéologiques prescrites au titre des travaux de l'habitat partagé commenceront le 4 mai 2026 et dureront 6 semaines. Elles s'achèveront en même temps que les journées européennes de l'archéologie qui se tiendront les 12 et 13 juin 2026.

Le site de Huriel est d'ores et déjà considéré comme un site remarquable qui sera mis à l'honneur par l'INRAP (Institut National de Recherche et d'Archéologie Préventive) lors de ces journées.

Remplacement d'un tracteur

La commune envisage de faire l'acquisition d'un tracteur, en remplacement du traceur actuel de marque Class. Le coût d'acquisition est de 110 000 euros avec une proposition de rachat du tracteur actuel par le concessionnaire pour un montant de 30 000 €.

Il est possible de solliciter la subvention de solidarité du département de l'Allier qui prend en charge les investissements à hauteur de 50% dans la limite de 10 000 €, soit au maximum 5 000 € d'aide du département de l'Allier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande l'aide du département de l'Allier pour l'acquisition d'un tracteur d'un montant de 96 000 € HT (DEL26042321).

Composition de la commission de contrôle des listes électorales

La circulaire N°6/2026 du préfet de l'Allier, faisant référence au Code électoral (art L.19 et R.7) et à la loi 2025-44 du 21 mai 2025 (notamment son article L.19) précise que la commission de contrôle des listes électorales comprend 5 membres. Sa composition est dépendante du résultat des élections.

Le maire propose une liste à monsieur le préfet, qui décide ensuite de la composition de la commission de contrôle des listes électorales.

Dans le cas précis de la commune de Huriel, 3 membres doivent provenir de la liste « Huriel Autrement » et deux membres doivent provenir de la liste « Huriel Voix Nouvelle ».

Cette commission sera nommée pour 3 ans. La prochaine désignation aura lieu en juillet 2029.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité propose que la composition de la commission de contrôle des listes électorales soit la suivante :

	Titulaires	Suppléants
1	Jean-Elie CHABROL <i>Huriel Autrement</i>	Mathieu MAGNIERE <i>Huriel Autrement</i>
2	Véronique GODET <i>Huriel Autrement</i>	Valérie VINCENT <i>Huriel Autrement</i>
3	Marie-Claude DESMAZIERES <i>Huriel Autrement</i>	Christelle MAUME <i>Huriel Autrement</i>
4	Corinne NAQUET <i>Huriel voix nouvelle</i>	---
5	Julien LAFLEURIELLE <i>Huriel voix nouvelle</i>	---

Déroghations concernant les rythmes scolaires

Cette dérogation doit être reformulée tous les ans par les établissements scolaires et le conseil municipal. Le conseil doit se prononcer sur la dérogation aux rythmes scolaires pour :

- L'école élémentaire ;
- L'école maternelle

DEROGATION CONCERNANT LES RYTHMES SCOLAIRES ECOLE D'HURIEL



Deux dispositifs de dérogation :

- **Décret PEILLON → dispositif de droit commun**
 - 24 heures d'enseignement hebdomadaire
 - 9 demi-journées dont mercredi matin
 - 36 semaines
- **Décret HAMON → dispositif dérogatoire**
 - Minimum 8 demi-journées
 - Maxi :
 - 6 heures d'enseignement par jour
 - 3,5 heures d'enseignement par demi-journée
 - 24 heures hebdomadaires



académie
Clermont-Ferrand



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de reconduire la dérogation aux rythmes scolaires, par application du décret Hamon :

- Pour l'école maternelle (DEL26042318) ;
- Pour l'école élémentaire (DEL26042319).

Questions diverses

Agenda

- 27 avril Commission communication
- 28 avril Réunion urbanisme
- 4 mai Début des fouilles archéologiques + travaux de la gendarmerie
- 5 mai Commission du personnel
- 8 mai Commémoration de l'Armistice
- 21 mai réunion des maires et des DGS + lancement de la saison estivale
- 6-7 juin Fête médiévale
- 12-14 juin Journées européennes de l'archéologie.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 23 avril 2019. Il portera sur le vote du budget 2026.

La séance est levée à 20h25

Secrétaire de séance

Delphine SUREAU

Le maire

Stéphane ABRANOWITCH